

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Difluorométhane (R32)

Date de 16.01.2013 Version: 1.2 FDS n°: 000010021734
Publication: 20.06.2017 1/15
Date de dernière
révision:

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Difluorométhane (R32)
Nom commercial: Difluorométhane 3.0, N° du matériel 800001354
Identificateur supplémentaire
Désignation chimique: difluorométhane
Formule chimique: CH₂F₂
Numéro d'identification UE
N° CAS: 75-10-5
N° CE: 200-839-4
N° d'enregistrement REACH: 01-2119471312-47

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Industriel et professionnel. Exécuter une évaluation de risques avant l'utilisation.
Réfrigérant.
Utilisation comme Intermédiaire (transporté, sur site isolé).
Utilisation pour la fabrication de composant électronique.
Utilisation seul ou en mélange pour le calibrage d'analyseur.
Formulation de mélanges avec du gaz dans des récipients sous pression.
Utilisation grand public
Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
PanGas AG Téléphone: +41 (0) 844 800 300
Industriepark 10
CH-6252 Dagmersellen

E-mail: contact@pangas.ch ou urs.meyer@pangas.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence: 145 ou +41 44 251'51'51 Tox Info Suisse (24h, 7 jours)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques

Gaz inflammable	Catégorie 1	H220: Gaz extrêmement inflammable.
Gaz sous pression	Gaz liquéfié	H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Difluorométhane (R32)

Date de 16.01.2013 Version: 1.2 FDS n°: 000010021734
Publication: 20.06.2017 2/15
Date de dernière
révision:

2.2 Éléments d'étiquetage



Mentions d'Avertissement: Danger
Déclaration(s) de risque: H220: Gaz extrêmement inflammable.
H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Conseils de Prudence
Prévention: P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Intervention: P377: Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
P381: Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Stockage: P403: Stocker dans un endroit bien ventilé.
Evacuation: Aucun(e).
Informations supplémentaires de l'étiquette
EIGA-0783: Contient des gaz fluorés à effet de serre

2.3 Autres dangers: Le contact du liquide à ébullition peut provoquer des engelures ou le gel de la peau.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Désignation chimique	difluorométhane
Numéro d'identification UE:	-
N° CAS:	75-10-5
N° CE:	200-839-4
N° d'enregistrement REACH:	01-2119471312-47
Pureté:	100%
	La pureté de la substance dans cette section est uniquement utilisée à des fins de classification, et ne représente pas la pureté réelle de la substance telle que fournie, pour laquelle il faut consulter d'autres documents.
Nom commercial:	Difluorométhane 3.0, N° du matériel 800001354

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Difluorométhane (R32)

Date de Publication: 16.01.2013 / 20.06.2017
Version: 1.2
Date de dernière révision:
FDS n°: 000010021734 / 3/15

SECTION 4 : Premiers secours

Généralités: Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas se rendre compte de l'asphyxie. Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un Appareil Respiratoire Isolant. Laisser la victime au chaud et appeler un médecin. Faire une respiration artificielle si la respiration s'est arrêtée.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas se rendre compte de l'asphyxie. Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un Appareil Respiratoire Isolant. Laisser la victime au chaud et appeler un médecin. Faire une respiration artificielle si la respiration s'est arrêtée.

Contact oculaire: Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec soin à l'eau pendant 15 minutes au minimum. Faire appel à une assistance médicale immédiate. Si aucune assistance médicale n'est immédiatement disponible, rincer pendant 15 minutes supplémentaires.

Contact avec la Peau: Le contact du liquide à ébullition peut provoquer des engelures ou le gel de la peau. En cas de gelure, vaporiser avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement stérile. Consulter un médecin.

Ingestion: L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Arrêt respiratoire. Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer une lésion (engelure) en raison du refroidissement rapide par évaporation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers: Arrêt respiratoire. Le contact avec le gaz liquéfié peut provoquer une lésion (engelure) en raison du refroidissement rapide par évaporation.

Traitement: Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: La chaleur peut provoquer l'explosion des récipients.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Poudre sèche. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés: Dioxyde de carbone.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Difluorométhane (R32)

Date de Publication: 16.01.2013 / 20.06.2017
Version: 1.2
Date de dernière révision:
FDS n°: 000010021734 / 4/15

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Aucune information disponible.

Produits dangereux résultant de la combustion: En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes: fluorure d'hydrogène ; monoxyde de carbone ; difluorure de carbonyle

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas éteindre les flammes au niveau de la fuite en raison du risque de rallumage explosif incontrôlé. Continuer à arroser à l'eau depuis un endroit protégé, jusqu'à ce que le récipient soit froid. Utilisez des agents d'extinction pour contenir le feu. Isoler la source du feu ou laissez-le brûler.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Ligne directrice: EN 469:2005 : vêtements protecteurs pour pompiers. Exigences de performance des vêtements de protection pour lutte anti-incendie. EN 15090 : chaussures pour pompiers. EN 659 Gants de protection pour les pompiers. EN 443 Casques pour la lutte anti-incendie dans les constructions et autres structures. EN 137 Appareils de protection respiratoire - Appareil respiratoire d'air comprimé en circuit ouvert indépendant avec masque plein - Exigences, test, marquage.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Évacuer la zone. Assurer une ventilation efficace. Considérer le risque éventuel d'atmosphère explosive (ATEX) Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Enregistrer les rejets du produit. Empêcher le rejet dans les égouts, les sous-sols ou n'importe quel endroit où son accumulation peut être dangereuse. Porter un Appareil Respiratoire Isolant pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre. EN 137 Appareils de protection respiratoire - Appareil respiratoire d'air comprimé en circuit ouvert indépendant avec masque plein - Exigences, test, marquage.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement: Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une ventilation efficace. Éliminer les sources d'ignition.

6.4 Référence à d'autres sections: Voir aussi les sections 8 et 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Difluorométhane (R32)

Date de 16.01.2013 Version: 1.2 FDS n°: 000010021734
 Publication: 20.06.2017 5/15
 Date de dernière
 révision:

SECTION 7 : Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Seules des personnes expérimentées et correctement formées devraient manipuler des gaz sous pression. Utiliser uniquement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur Inerter/ Purger le système avec un gaz inerte sec (par exemple l'hélium ou l'azote) avant utilisation du produit et quand le système est mis hors service. Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz. Les conteneurs, qui contiennent ou ont contenu des substances inflammables ou explosives, ne doit pas être inertés avec du dioxyde de carbone liquide. Évaluer le risque d'atmosphère potentiellement explosive et le besoin d'équipement antidéflagrant. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques). La mise à la terre de l'équipement électrique et un équipement électrique utilisable dans les atmosphères explosives sont recommandés. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient. La substance doit être manipulée conformément aux règles et aux procédures d'hygiène et de sécurité. Assurez vous qu'un test de fuite du système de distribution du produit ait été réalisé avant son utilisation. (ou est régulièrement fait) Protéger les emballages contre les risques de dommage. Ne pas traîner, rouler, faire glisser ou tomber. N'enlevez pas et n'endommager pas les étiquettes fournies par le fournisseur pour l'identification du contenu de l'emballage. En déplaçant des emballages, même pour des distances courtes, utiliser un chariot conçu pour transporter des emballages. Toujours fixer les bouteilles en position verticale et fermer tous les robinets lorsque les bouteilles ne sont pas utilisées. Assurer une ventilation efficace. Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient. Interdire les remontées de produits dans le récipient. Éviter les retours d'eau, d'acides et d'alcalis. Entreposer le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C. Respecter tous les règlements et exigences locales quant au stockage des emballages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Stocker conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales. Ne pas utiliser de flamme ou des dispositifs de chauffage électriques pour augmenter la pression du réservoir. Laisser en place le chapeau de protection du robinet jusqu'au stockage sécurisé de l'emballage contre un mur, ratelier et qu'il soit prêt pour utilisation. Informer immédiatement le fournisseur de tout défaut sur le robinet d'un emballage. Fermer le robinet de l'emballage après chaque utilisation et quand il est vide, même s'il est toujours connecté. N'essayez jamais de réparer ou de modifier les soupapes ou dispositifs de sécurité. Replacer le bouchon et le chapeau du robinet de l'emballage dès sa déconnexion Garder le robinet de l'emballage propre et isolé des contaminations particulièrement de l'huile et de l'eau. Si l'utilisateur rencontre une difficulté avec le robinet de l'emballage cesser son utilisation et contacter le fournisseur. N'essayer jamais de transférer des gaz d'un emballage à un autre. Des protections ou des chapeaux devraient être en place sur les emballages

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Difluorométhane (R32)

Date de 16.01.2013 Version: 1.2 FDS n°: 000010021734
 Publication: 20.06.2017 6/15
 Date de dernière
 révision:

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Tout l'équipement électrique dans l'environnement de stockage devrait être compatible avec le risque d'atmosphère potentiellement explosive (ATEX). Entreposer à l'écart des gaz comburants et des autres comburants. Les emballages ne devraient pas être stockés dans des conditions risquant de générer leur corrosion. L'état général et l'absence de fuite des emballages stockés devraient être vérifiés périodiquement. Des protections ou des chapeaux devraient être en place sur les emballages Stocker les emballages dans un emplacement éloigné du risque d'incendie et loin des sources de chaleur et d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucun(e).

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs de DNEL

Composant critique	type	Valeur	Remarques
difluorométhane	Travailleurs - inhalation, Systémique, long terme	7035 mg/m3	Toxicité à des doses répétées

Valeurs de PNEC

Composant critique	type	Valeur	Remarques
difluorométhane	Aquatique (eau douce)	0,142 mg/l	-
	Aquatique (rejets intermittents)	1,42 mg/l	-
	Sédiment (freshwater)	0,534 mg/kg	-

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Prendre en compte un système de permis de travail par exemple pour des activités de maintenance. Assurer une ventilation d'air appropriée. Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Gardez des concentrations bien au-dessous des limites d'explosion. Des détecteurs à gaz devraient être utilisés quand des quantités d'inflammable en gaz ou vapeurs peuvent libérées. Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne soit pas dépassée. Les systèmes sous pression devraient être testés régulièrement contre les fuites. Produit à manipuler dans un système fermé. Utiliser seulement des installations étanches permanentes (par exemple: des tubes soudés). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Difluorométhane (R32)

Date de 16.01.2013 Version: 1.2 FDS n°: 000010021734
Publication: 20.06.2017 7/15
Date de dernière
révision:

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:	Une évaluation de risque devrait être conduite et documentée dans chaque zone de travail pour évaluer les risques liés à l'utilisation du produit et choisir les EPI qui correspondent à ces risques. On devrait considérer les recommandations suivantes. Disposer d'un appareil respiratoire autonome prêt à l'usage en cas de nécessité. Le choix de l'équipement de protection individuel pour le corps devrait être basé sur la tâche à exécuter et les risques encourus. Référez-vous aux règlements locaux pour la restriction d'émissions à l'atmosphère. Voir la section 13 pour des méthodes spécifiques pour le traitement des gaz rejetés. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation.
Protection des yeux/du visage:	Des lunettes et protections de visage conformes à la norme EN166 devraient être utilisées pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquide. Protection des yeux (selon EN 166) pour l'utilisation des gaz. Ligne directrice: EN 166 Protection individuelle de l'oeil.
Protection de la peau Protection des Mains:	Porter des gants de manutention lors de la manipulation des emballages. Ligne directrice: EN 388 Gants.
Protection corporelle:	Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Ligne directrice: ISO/TR 2801:2007 Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes - Recommandations générales pour la sélection, l'entretien et l'utilisation des vêtements de protection.
Autres:	Porter des chaussures de sécurité lors de la manipulation des emballages. Ligne directrice: EN ISO 20345 Équipement de protection individuelle - Chaussures de sécurité.
Protection respiratoire:	Non requis
Dangers thermiques:	Aucune précaution n'est nécessaire.
Mesures d'hygiène:	Des mesures de gestion des risques spécifiques ne sont pas exigées sous réserve du respect des règles et procédures d'hygiène du travail et de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	Gaz
Forme:	Gaz liquéfié
Couleur:	Incolore
Odeur:	Inodore

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Difluorométhane (R32)

Date de 16.01.2013 Version: 1.2 FDS n°: 000010021734
Publication: 20.06.2017 8/15
Date de dernière
révision:

Seuil olfactif:	La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.
pH:	non applicable.
Point de fusion:	-136 °C Résultat expérimental, étude auxiliaire
Point d'ébullition:	-51,6 °C (101,325 kPa) Résultat expérimental, étude auxiliaire
Température de sublimation:	non applicable.
Température critique (°C):	78,5 °C
Point d'éclair:	Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Taux d'évaporation:	Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Inflammabilité (solide, gaz):	Gaz inflammable
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	33,4 % (v) Résultat expérimental, étude auxiliaire
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	12,7 % (v)
Pression de vapeur:	1.679,86 kPa (25 °C)
Tension de vapeur (air = 1):	1,8
Densité relative:	1,1 (Documentation de référence: Eau)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	280 g/l
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	0,2
Température d'auto-inflammabilité:	530 °C Résultat expérimental, étude principale
Température de décomposition:	Non connu.
Viscosité	
Viscosité, cinématique:	Aucune information disponible.
Viscosité, dynamique:	Aucune information disponible.
Propriétés explosives:	Sans objet.
Propriétés comburantes:	non applicable.

9.2 AUTRES INFORMATIONS: Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau ou en-dessous du sol.

Poids moléculaire: 52 g/mol (CH₂F₂)

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Aucun autre danger de réactivité que les effets décrits dans alinéas ci-dessous.
10.2 Stabilité Chimique:	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Peut former potentiellement une atmosphère explosive dans l'air. Peut réagir violemment avec les oxydants.
10.4 Conditions à Éviter:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Difluorométhane (R32)

Date de Publication: 16.01.2013 / 20.06.2017
Date de dernière révision:
Version: 1.2
FDS n°: 000010021734 / 9/15

10.5 Matières Incompatibles: Air et comburants. Pour la compatibilité matériau voir la dernière version de l'ISO 11114.

10.6 Produits de Décomposition Dangereux: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne devrait pas être produits.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations générales: Peut produire des battements irréguliers du coeur et des symptômes nerveux.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Ingestion Produit Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - Contact avec la peau Produit Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - Inhalation Produit Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité à dose répétée difluorométhane NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), inhalation, 28 jr): 49.500 ppm(m) inhalation Résultat expérimental, étude auxiliaire

Corrosion ou Irritation de la Peau Produit Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux Produit Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée Produit Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des Cellules Germinales Produit Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Difluorométhane (R32)

Date de Publication: 16.01.2013 / 20.06.2017
Date de dernière révision:
Version: 1.2
FDS n°: 000010021734 / 10/15

Cancérogénicité Produit Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Produit Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique Produit Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées Produit Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'Aspiration Produit Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz..

Autres informations de toxicité importants difluorométhane
Limite de seuil de sensibilisation cardiaque >350000 ppm Beagle (chien)LOAEC
Limite de seuil de sensibilisation cardiaque 350000 ppm Beagle (chien)Concentration pour laquelle aucun effet indésirable n'a été observé

Les hydrocarbures légers tels que celui-ci ont été associés à une sensibilisation cardiaque dans des situations d'utilisation abusive. L'hypoxie ou l'injection de substances semblables à l'adrénaline renforce ces effets.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë Produit Aucun dégât écologique causé par ce produit.

Toxicité aiguë - Poisson difluorométhane LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 1.405 mg/l Remarques: QSAR QSAR, Etude justificative

Toxicité aiguë - Invertébrés Aquatiques difluorométhane EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 1.573 mg/l Remarques: QSAR QSAR, Etude justificative

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Difluorométhane (R32)

Date de Publication: 16.01.2013 / 20.06.2017
 Date de dernière révision: 20.06.2017
 Version: 1.2
 FDS n°: 000010021734
 11/15

Toxicité pour les plantes aquatiques
 difluorométhane EC 50 (Algue, 96 h): 142 mg/l

12.2 Persistance et Dégradabilité

Produit Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz..

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit Le produit est supposé biodégradable, il est attendu que sa persistance dans les environnements aquatiques soit faible.

12.4 Mobilité dans le Sol

Produit À cause de sa haute volatilité, le produit ne va probablement pas causer une pollution de la terre ou de l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT

et VPVB
 Produit Non classifié en PBT ou vPvB.

12.6 Autres Effets Néfastes:

Potentiel de réchauffement climatique

Potentiel de réchauffement climatique : 675
 Contient des gaz fluorés à effet de serre En cas de déversement important, peut contribuer à l'effet de serre. Pour la valeur de GWP du mélange et les quantités, référez-vous à l'étiquette de l'emballage.

difluorométhane UE. Gaz à effet de serre fluorés soumis à limites d'émission/déclaration (Annexes I, II), règlement 517/2014/UE relatif aux gaz à effet de serre fluorés
 - Potentiel de réchauffement climatique : 675 ANNEXE I: GAZ À EFFET DE SERRE FLUORÉS VISÉS À L'ARTICLE 2, POINT 1; Section 1 — Hydrofluorocarbones (HFC)

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Consulter le fournisseur pour des recommandations spécifiques. Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air. Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur équipé d'un anti-retour.

Méthodes d'élimination: Référez-vous au code d'usages de l'EIGA (Doc.30 " la Disposition de Gaz", téléchargeable à <http://www.eiga.org>) pour plus de conseils sur des méthodes d'utilisation appropriées. Faire reprendre la bouteille par le fournisseur exclusivement. Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Difluorométhane (R32)

Date de Publication: 16.01.2013 / 20.06.2017
 Date de dernière révision: 20.06.2017
 Version: 1.2
 FDS n°: 000010021734
 12/15

Codes européens de déchets

Récipient: 14 06 01*: chlorofluorocarbones, HCFC, HFC

SECTION 14 : Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU: UN 3252
 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: DIFLUOROMÉTHANE
 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport: 2
 Classe: 2
 Étiquettes: 2.1
 N° de danger (ADR): 23
 Code de restriction en tunnel: (B/D)
 14.4 Groupe d'Emballage: -
 14.5 Dangers pour l'environnement: non applicable
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: -

RID

14.1 Numéro ONU: UN 3252
 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: DIFLUOROMÉTHANE
 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport: 2
 Classe: 2
 Étiquettes: 2.1
 14.4 Groupe d'Emballage: -
 14.5 Dangers pour l'environnement: non applicable
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: -

IMDG

14.1 Numéro ONU: UN 3252
 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: DIFLUOROMETHANE
 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport: 2.1
 Classe: 2.1
 Étiquettes: 2.1
 N° d'urgence: F-D, S-U
 14.3 Groupe d'Emballage: -
 14.5 Dangers pour l'environnement: non applicable
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Difluorométhane (R32)

Date de	16.01.2013	Version: 1.2	FDS n°: 000010021734
Publication:	20.06.2017		13/15
Date de dernière			
révision:			

IATA

14.1 Numéro ONU:	UN 3252
14.2 Nom de transport complet:	Refrigerant gas R 32
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:	
Classe:	2.1
Étiquettes:	2.1
14.4 Groupe d'Emballage:	-
14.5 Dangers pour l'environnement:	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	-
AUTRES INFORMATIONS	
Aéronefs de transport de passagers et de marchandises:	Interdit.
Uniquement par avion cargo:	Interdit.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: non applicable

Identificateur supplémentaire: Eviter le transport dans des véhicules dont le compartiment de transport n'est pas séparé de la cabine de conduite. S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident. Avant de transporter les récipients s'assurer qu'ils sont fermement arrimés. S'assurer que la soupape de la bouteille est fermée et ne fuit pas. Des protections ou des chapeaux devraient être en place sur les emballages Assurer une ventilation d'air appropriée.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Réglementations nationales

Directive du conseil 89/391/EEC sur l'introduction de mesures pour encourager des améliorations de la sécurité et de la santé des travailleurs. Directive 89/686/EEC sur les équipements de protections individuels. Directive 94/9/EC sur les équipements et systèmes de protections destinés à une utilisation dans les atmosphères potentiellement explosives (ATEX). Seuls les produits conformes aux règlements alimentaires (CE) no 1333/2008 et (UE) no 231/2012 et étiquetés comme tels peuvent être utilisés comme additifs alimentaires. Cette fiche de données de sécurité a été produite pour se conformer au Règlement UE N° 2015/830. SR 813.1 Loi sur les produits chimiques (Lchim) SR 813.11 Ordonnance sur les produits chimiques (Ochim) SR 814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés aux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Difluorométhane (R32)

Date de	16.01.2013	Version: 1.2	FDS n°: 000010021734
Publication:	20.06.2017		14/15
Date de dernière			
révision:			

produits chimiques (ORRChim) SR 814.01 Loi sur la protection de l'environnement (LPE) SR 832.20 Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) SR 832.30 Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA) SR 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets SR 814.012 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM) SR814.201 Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) SR 930.111 Ordonnance sur la sécurité des produits (OSPro) SR 814.018 Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) SR 822.115.2 Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes Seulement pour des gaz BIOGON: SR 817.02 Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODALOUS) Seulement pour les médicaments: SR 812.21 Loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (Loi sur les produits thérapeutiques, LPT)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Informations de révision:

Sans objet.

Principales références de la littérature et sources de données:

Des sources diverses de données ont été utilisées dans la compilation de cette FDS, mais elles ne sont pas exclusives :
 Agence pour les Substances Toxiques et l'Enregistrement de Maladies (ATSDR) (<http://www.atsdr.cdc.gov/>).
 Agence Européenne des produits chimiques : Conseils sur la compilation de Fiches de Données de Sécurité.
 Agence Européenne des produits chimiques: Informations sur Substances Enregistrées <http://apps.echa.europa.eu/registered/register-ed-sub.aspx#search>
 Association Européenne des gaz industriels (EIGA) Doc 169/11 Classification, Etiquetage.
 Programme international pour la sécurité chimique (<http://www.inchem.org/>)
 ISO 10156:2010 Gaz et mélanges de gaz -- Détermination du potentiel d'inflammabilité et d'oxydation pour le choix des raccords de sortie de robinets. Matheson Gas Data Book, 7ème Edition.
 Institut National pour les normes et la technologie (NIST) Norme faisant référence à la base de données numéro 69.
 L'ESIS (Substances chimiques européennes 5 Système d'information) plate-forme de l'ancien Bureau de Produits chimiques européen (ECB) ESIS (<http://ecb.jrc.ec.europa.eu/esis/>).
 Conseil Européen des Industries Chimiques (CEPIC)
 Réseau de données de toxicologie de Médecine TOXNET de la Bibliothèque Nationale des États-Unis d'Amérique (<http://toxnet.nlm.nih.gov/index.html>).
 Valeurs de seuil limite (TLV) de la Conférence américaine d'Hygiénistes Industriels Gouvernementaux (ACGIH).
 Substance spécifique, information des fournisseurs.
 Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Difluorométhane (R32)

Date de Publication: 16.01.2013
20.06.2017
Date de dernière révision:

Version: 1.2

FDS n°: 000010021734
15/15

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Informations de formation: Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent être formés. S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Flam. Gas 1, H220
Press. Gas Liq. Gas, H280

AUTRES INFORMATIONS: Avant d'utiliser ce produit pour un procédé nouveau, il faut effectuer une étude de compatibilité et de sécurité. Assurer une ventilation d'air appropriée. S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées. S'assurer que l'équipement est convenablement mis à la terre. Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Date de dernière révision: 20.06.2017

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.